

# LE COURS DE FRANÇAIS

## A. Les objectifs

Maîtriser des quatre compétences générales (dites d'intégration) :

- 1) **LIRE** : comprendre les sens des diverses formes d'écrits.
- 2) **ÉCRIRE** : recourir à l'écrit comme moyen d'expression et de communication.
- 3) **ÉCOUTER** : comprendre les messages oraux et audiovisuels.
- 4) **PARLER** : s'exprimer de façon diversifiée.

## B. Les compétences

- Lire des textes littéraires (narratifs fictionnels et poétiques) pour se construire, découvrir le monde et partager sa lecture (→ fiche 1 du programme).
  - Lire des référentiels (textes informatifs) et des consignes (textes injonctifs) pour chercher une information ou agir de manière adéquate (→ fiche 2).
  - Lire et écrire des textes argumentatifs pour susciter l'adhésion d'un public déterminé ou obtenir quelque chose de lui (→ fiche 3).
  - Écrire des textes littéraires pour se dire, imaginer et créer (→ fiche 4)
- Interroger la langue pour mieux la maîtriser, c'est-à-dire construire, rédiger des savoirs de langue et les mettre en œuvre dans des textes (ressources lexicales, grammaticales et orthographiques de la langue) (→ fiche 5).
  - Écouter et dire des textes littéraires (textes narratifs, poétiques et dialogués) pour partager sa lecture grâce aux ressources expressives de l'oralité (→ fiche 6).
  - S'écouter et se parler dans le cadre scolaire et social afin de mieux participer à la vie collective (→ fiche 7)

## C. Les moyens d'évaluation

### 1) Le carnet d'apprentissage

Ce carnet contiendra toutes les évaluations. A chaque période, l'élève recopiera ses cotes par compétence et établira sa moyenne qui devra correspondre à celle du bulletin, ce dernier étant la seule référence garantissant l'exactitude des résultats.

### 2) L'évaluation formative

Durant l'année scolaire, toutes les évaluations seront de type formatif, quelle que soit la compétence évaluée, vu que l'acquisition de ces compétences se fait sur l'ensemble du degré.

### 3) L'évaluation certificative

En fin de 1<sup>ère</sup> année, les élèves passeront une évaluation certificative intermédiaire qui couvrira au minimum les compétences correspondant aux fiches 1, 2, 4 et 5 du programme.

En fin de 2<sup>ème</sup> année, les élèves passeront l'épreuve commune organisée par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de l'obtention du CE1D. Le seuil de réussite de ces deux épreuves est fixé à 50% des points.

## **D. Les critères de réussite**

Le seuil de réussite des deux épreuves certificatives est fixé à 50% des points.

En cas de réussite de l'épreuve certificative externe, le conseil de classe considèrera que l'élève a atteint la maîtrise des socles de compétences.

## **E. La remédiation**

Une remédiation est organisée le lundi en 8<sup>ème</sup> heure pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année et le vendredi en 9<sup>ème</sup> heure pour les élèves de 2<sup>ème</sup>.

La remédiation sera proposée par le professeur aux élèves pour lesquels cela s'avère utile ou nécessaire.

De son côté, l'élève aura la possibilité de bénéficier d'une remédiation lorsqu'il le souhaite.

Seuls les élèves motivés seront admis à la remédiation.

## **F. Le matériel scolaire**

### A la maison :

- un classeur à 2 anneaux avec 3 intercalaires.

### A l'école :

- l'élève peut classer ses feuilles de français dans un classeur partagé avec un autre cours ;
- 3 intercalaires
- Une farde à devis bleue pour le carnet d'apprentissage ;
- Un dictionnaire de poche\* ;
- Le Bescherelle de la conjugaison\* ;
- La grammaire « Le français pour chacun\*.

*\* Ces trois livres seront conservés dans l'armoire de classe ; il est conseillé de les recouvrir et il est impératif d'y inscrire son nom et sa classe.*